



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 10702

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, comment il entend concilier une politique « agressive » de présence française industrielle et commerciale à l'étranger avec une politique plutôt restrictive de présence des missions diplomatiques, qu'il s'agisse des ambassades ou des consulats, qui devraient comporter un plus grand nombre d'attaches commerciaux.

Texte de la réponse

Reponse. - La France a le souci d'adapter son outil diplomatique et consulaire aux évolutions économiques et sociales qui se produisent dans le monde et de maintenir une densité suffisante de postes pour assurer le rayonnement de la présence française à l'étranger, notamment dans le domaine industriel et commercial. Elle le fait malgré les contraintes qui pèsent sur les moyens en personnels et budgétaires du ministère des affaires étrangères. C'est ainsi que la France continue de posséder un réseau diplomatique et consulaire très dense - 150 postes diplomatiques et 135 postes consulaires - ce qui la place en tête des principaux pays occidentaux. Quant au réseau des postes d'expansion économique à l'étranger, il garantit par son ampleur, (185 postes) et par son adaptation régulière la présence d'une implantation dans toute zone d'un réel intérêt commercial pour les exportations françaises.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10702

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1178